

# Test négatif exigé pour pouvoir entrer en Belgique

I les frontières restent ouvertes, contrairement au premier confinement, celles que nous partageons avec nos voisins belges seront quelque peu limitées à partir du jour de Noël. Un cadeau peu appréciable pour les non Belges, mais rendu nécessaire par le retour en force du Covid-19. Si les chiffres ne sont pas aussi alarmants qu'aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, «il fout limiter l'importation des risques», comme le déclarait vendredi dernier Franck Vandenbroucke, le ministre belge de la santé, lors du dernier conseil de sécurité visant à réactualiser les mesures santiaires. Pour cela, il sera demandé un test négatif de moins deux jours maximum à tout non Belge qui voudrait entrer sur le territoire

du pays, «Les gens doivent montrer qu'ils ne sont pas un risque pour nous.» Dès ce 25 décembre, les contrôles seront de nouveau de rigueur à la frontière, comme à Macquenoise, la principale porte d'entrée en Belgique depuis l'Aisne. Toutefois, l'accès à la Belgique n'est pas interdit, mais déconseillé. Mais les travailleurs transfrontaliers pourront passer la frontière sans problème. Il sera également possible de faire ses courses dans le pays. Pas de balades touristiques, donc, à moins de s'être fait tester au Covid avant, et d'être négatif. Quant à Noël, un Français testé négatif pourra se rendre en Belgique, mais devra se plier aux restrictions du royaume, plus strictes qu'en France.

# Chronopost prend ses aises sur l'aéroport de Vatry

Damien Cazé, directeur général de l'aviation civile, a visité la plate-forme aéroportuaire de Vatry. Christian Bruyen, président du Département de la Marne, propriétaire des infrastructures, en a profité pour lui présenter la nouvelle straégie de développement et annoncer une bonne nouvelle. Depuis quelques jours. la plate-forme marnaise reçoit en effet un vol quotidien de Chronopost dans une boucle

avec Rennes et Marseille. « Pour le moment, le contrat a êté signé pour une
durée d'un an », précise Christian
Bruyen. « Cette bonne nouvelle doit
permettre à FTL Express (qui assure des
vols de fret de «-commerce depuis la
Chine quasi quotidiennement actuellement) et Qatar Airvays (qui relie Doha
à Vatry plusieurs fois par semaine) de
nouer des interactions avec Chronopost au sein de notre plate-forme. »

## **♥ En Image**



SUIPPES
Les militaires du 40° RA entretiennent des sites mémoriels
Il y a un an, les artilleurs de la première batterie combattaient les groupes
armés terroristes au Mali. Aujourd'hui, ils continuent à donner du sens à leur
engagement, mais dans un domaine différent, celui de la mémoire. Sous
l'impulsion de leur commandant d'unité, le capitaine François, et avec l'approbation du chef de corps du régiment, le lieutenant-colonel Tony Garnier,
les artilleurs ont été engagés toute la semaine au nettoyage de sépultures et
à la remise en état de sites de mémoriels dans le département.

## = EN BREF =

### Plusieurs routes inondées en Thiérache

Les fortes pluies ont créé quelques perturbations en Thiérache, principalement sur les routes. Plusieurs axes routiers sont barrés : à Marly-Gomont (RD774), Sorbais (RD31) et Etréaupont (RD 491). Des déviations locales sont mises en place. La D513 aux abords de Monceau-le-Waast, dans le Jaonnois, est aussi concernée. Hier soir, le département était placé en vigilance jaune pour crues, pluies et inondations. Il est possible de suivre les conditions de circulation sur les routes écharatementales sur les les Indroutes (D7). sur les routes départementales sur le site Inforoutes02



## TÉLÉVISION

### Philippe Etchebest va venir en aide à un restaurateur marnais

Émission phare de M6, « Cauchemar en cuisine » revient pour la rentrée de 2021 avec un premier numéro tourné dans un restaurant de la Mame. Philippe Etchebest s'est rendu à Epoye, près de Reims, pour venir en aide à Jean-Jacques, gérant du restaurant Au Soleil d'Or. Le restaurateur a repris l'établissement après une carrière dans la restauration collective, mais rencontre des difficultés financières. La dernière fois que le Meilleur Ouvrier de France s'était rendu dans la région, Cétait en 2013, à Rethel, dans les Ardennes. Il était aussi venu en aide à un restaurateur de Saint-Quentin en 2017.

## Test négatif exigé pour entrer en Belgique

Eri Delgique
Si les frontières restent ouvertes, contrairement au premier confinement, celles que le département de l'Aisne partagent avec nos voisins belges seront quelque peu limitées à patrir du jour de Noël. Il sera en effet demandé un test négatif de moins deux jours maximum à tout non Belge qui voudrait entrer sur le territoire du pays. Dès ce 25 décembre, les contrôles seront donc de nouveau de rigueur à la frontière, comme à Macquenoise, la principale porte d'entrée en Belgique depuis l'Aisne. Toutfelois, l'accès à la Belgique n'est pas interdit, mais déconseillé. Mais les travailleurs transfronta-

C'est le nombre de magasins à l'enseigne Leader Price qui pourraient bientôt fermer dans la Marne. Selon la l'édération CGT du commerce et des services, les fermetures sont annoncées à Cormontreuil, Murigny, La Neuvillette et Châlons-en-Champagne.

liers pourront passer la frontière sans problème. Il sera également possible de faire ses courses dans le pays. Si les frontières restent ouvertes, contrairement au premier confinement, celles que nous partageons avec nos voisins belges seront quelque peu limitées à partir du jour de Noël. Pas de balades touristiques, donc, à moins de s'être fait tester au Covid avant, et d'être négatif. Quant à Noël, un Français testé négatif pouras se rendre en Bélgique, mais devra se plier aux restrictions du royaume, plus strictes qu'en France.

## À NOS LECTEURS

### Pas de journal demain

Comme chaque année le 25 décembre, vos journaux L'union et L'Ardennais ne paraîtront pas demain, jour de Noël. Vous retrouverez l'ensemble de nos éditions papier le samedi 26 décembre. En attendant, vous pouvez suivre toute l'actualité de la région sur nos sites internet : www.lunion.fr et www.lardennais.fr

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)